



**PERFECTIONNER
et DÉVELOPPER**
les compétences de vos salariés
par la formation continue



→ Découvrez les opportunités pour développer

La formation continue : un tremplin pour maintenir les compétences de vos salariés tout en anticipant l'évolution de vos métiers

• Choisissez les modalités de mise en œuvre

- **Les actions de formation au titre de votre plan de formation.** A votre initiative, les formations qui y sont inscrites ont pour objectif l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise en même temps que l'adaptation des compétences aux évolutions des postes de travail.
- **Le compte personnel de formation (CPF).** Mobilisé à l'initiative de votre salarié, il vise à réaliser une formation certifiante, à entreprendre une démarche VAE ou à acquérir le socle de connaissances et de compétences.
- **La période de professionnalisation.** Elle vise à favoriser l'adaptation des salariés à des postes exigeant des compétences nouvelles et elle peut être associée à un projet CPF.
- **La validation des acquis de l'expérience (VAE),** qui permet de faire reconnaître et valoriser l'expérience de vos salariés pour obtenir un CQP, un diplôme ou un titre.

• Choisissez le type de formation ou de certification

- **Les formations non certifiantes,** de durée variable, de quelques jours à quelques semaines.
- **Les certificats de qualification professionnelle (CQP),** dispositifs 100 % profession créés par la branche pour professionnaliser vos salariés, modularisés en bloc et unités de compétence. De durée variable, de quelques jours à quelques semaines.
- **Les autres certifications de la branche,** délivrées par l'Etat et élaborées avec l'appui des branches professionnelles (diplômes et titres professionnels, du CAP au diplôme d'ingénieur). De durée variable, de quelques jours à quelques semaines.



• L'articulation entre ces dispositifs, au sein de votre entreprise, représente l'occasion :

- D'impliquer vos salariés dans le processus formation de votre entreprise.
- De faire participer les salariés à son développement et à sa compétitivité.

Développer les compétences de vos salariés

Caractéristiques des diplômes, titres et certificat de qualification professionnel (CQP)

	Le diplôme professionnel	Le titre professionnel	Le certificat de qualification professionnel
Formation	<p>Associe enseignements généraux, technologiques et professionnels</p> 	<p>Privilégie la pratique, en alternance avec des contenus théoriques</p> 	<p>Privilégie la pratique, en alternance avec des contenus théoriques</p> 
Objectif	<p>Prépare à plusieurs métiers des services de l'automobile voire d'autres secteurs d'activités</p> 	<p>Prépare à un ou plusieurs métiers des services de l'automobile</p> 	<p>Prépare à un métier spécifique de la branche des services de l'automobile</p> 
Reconnaissance	<p>Est reconnu dans plusieurs secteurs d'activités</p> 	<p>Est reconnu dans plusieurs secteurs d'activités</p> 	<p>Est reconnu dans les entreprises de la branche</p> 

L'ANFA : L'acteur emploi-formation 100 % profession

Mandatée par les partenaires sociaux et l'Etat, l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) met en œuvre la politique de formation. Ainsi, elle développe, harmonise et finance les dispositifs de la branche en matière de formation et de qualification professionnelle.

Pour répondre aux besoins des entreprises, l'ANFA offre aux salariés la possibilité de suivre des formations de tout niveau et d'accéder ainsi à des certifications et des diplômes grâce à la formation continue.

Focus sur l'offre de certification de la branche



Au titre des missions qui lui sont confiées et au gré des évolutions techniques, technologiques et pédagogiques, l'ANFA est chargée de :

- **Contribuer à l'actualisation** des fiches de qualification du Répertoire national des qualifications des services de l'automobile – RNQSA) et l'offre de certification (Répertoire national des certifications des services de l'automobile – RNCSA) de la branche.
- **Construire les référentiels** des certificats de qualification professionnelle (CQP) de la branche.

De nombreuses solutions existent pour financer la formation professionnelle continue. Pour construire un plan de financement, contactez votre délégation.



Les équipes de l'ANFA vous accompagnent du conseil à la gestion, pour des services 100 % profession



Un conseil de proximité centré sur vos besoins en compétences

- Un accompagnement dans la mise en œuvre de vos projets de formation, recrutement en alternance et gestion des compétences
- Des solutions adaptées à vos besoins



Des réponses formation adaptées à vos enjeux

- Que ce soit pour recruter un collaborateur en alternance ou former vos salariés, un accompagnement à toutes les étapes
- Une offre de formation à proximité de votre entreprise



Une gestion administrative et financière simplifiée

- La construction de toute l'ingénierie administrative et financière
- Des services en ligne pour gérer vos contributions et demandes de financement



**TPE, PME , grandes entreprises,
vous disposez d'un interlocuteur
dédié : contactez votre délégation.**





Siège national

ANFA

01 41 14 16 18

www.anfa-auto.fr



Délégations régionales



ANFA Aquitaine, Poitou-Charentes

05 56 85 44 66

bordeaux@anfa-auto.fr

ANFA Auvergne, Limousin

04 43 76 10 50

clermont@anfa-auto.fr

ANFA Bretagne, Pays-de-la-Loire

02 22 74 14 80

rennes@anfa-auto.fr

ANFA Centre, Basse-Normandie, Haute-Normandie

02 18 84 23 63

orleans@anfa-auto.fr

ANFA Franche-Comté, Bourgogne

03 70 72 12 45

besancon@anfa-auto.fr

ANFA Île-de-France

01 41 14 13 07

sevres@anfa-auto.fr

ANFA Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées

04 30 92 18 53

nimes@anfa-auto.fr

ANFA Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne

03 55 35 10 70

metz@anfa-auto.fr

ANFA Picardie, Nord-Pas-de-Calais

03 62 93 02 68

carvin@anfa-auto.fr

ANFA Provence Alpes-Côte-d'Azur, Corse

04 86 76 15 70

marseille@anfa-auto.fr

ANFA Rhône-Alpes

04 72 01 43 93

lyon@anfa-auto.fr